

QUESTIONS & RÉPONSES

Dans quelle mesure la Banque africaine de développement a-t-elle appris des expériences et des échecs d'autres BMD en se dotant de son propre mécanisme d'inspection ?

Lorsque la Banque a mis en place le Mécanisme indépendant d'inspection (MII), elle était consciente des difficultés rencontrées par d'autres institutions financières internationales (IFI). C'est ainsi que l'inclusion de la résolution de problèmes en tant que outil pour apporter des solutions aux problèmes soulevés par les requérants est un enseignement tiré de l'insuffisance du Panel d'inspection de la Banque mondiale, dont les fonctions se limitent à la vérification de la conformité. L'amélioration la plus importante est toutefois la troisième dimension du MII, qui consiste à discuter des enseignements tirés et à formuler des recommandations sur l'amélioration des politiques et leur mise en œuvre. Ce faisant, le MII permet au personnel d'apprendre des insuffisances et des erreurs qui ont été commises et, partant, de renforcer sensiblement l'efficacité des projets à l'avenir.

Comment le Panel fait-il la distinction entre une insuffisance et ceux qui en sont responsables, car les insuffisances dans le processus d'exécution ne sont souvent pas causées par le personnel de la Banque ?

Les experts ont affirmé que leur mission porte uniquement sur la vérification du respect de ses politiques par la Banque et qu'ils n'examineront ni n'enquêteront sur les actions d'autres parties. S'il apparaît que des insuffisances ont été causées par d'autres parties, le MII ne sera pas pour autant compétent pour en connaître. En outre, le but de la vérification de la conformité est d'identifier les actions ou omissions de la Banque, et non des membres du personnel de la Banque pris individuellement.

Comment établir un équilibre entre les contraintes de temps pour réaliser les projets et le délai nécessaire pour consulter la société civile ?

D'après les experts, une solution à la contrainte de temps pourrait consister à impliquer assez tôt les communautés dans la conception des projets. Les activités et les politiques relatives aux projets devraient être expliquées de façon approfondie aux communautés locales afin qu'elles disposent des informations voulues pour proposer des améliorations à un stade précoce.

Pourquoi les experts n'anticipent-ils pas les événements en prenant contact avec les communautés pour examiner les projets, plutôt que d'attendre des requêtes ?

Les règles et procédures du MII stipulent clairement qu'une vérification de la conformité ne peut être déclenchée que par une requête. Cependant, CRMU est en train d'élaborer une vigoureuse stratégie d'information pour renseigner les populations sur le Mécanisme et la possibilité de déposer une requête. De la sorte, elle fait davantage œuvre d'anticipation en matière de communication et d'information sur le mécanisme.

La plupart des requêtes sont suscitées par des ONG internationales plutôt que par des groupes locaux. Que peut faire CRMU pour que ces derniers forment des requêtes ?

Cet objectif aussi peut être atteint en partie grâce à la stratégie d'information que CRMU est en passe de mettre en place en coopération avec les ONG locales, pour informer les groupes locaux et la société civile sur l'existence du Mécanisme. Mais pour atteindre les groupes locaux, il est également capital de coopérer avec les bureaux extérieurs et les départements des opérations, qui sont encouragés à apporter leur contribution à la promotion du Mécanisme.